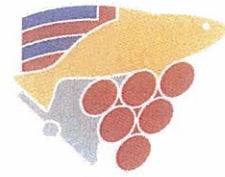


ANNECY-LE-VIEUX



# Aménagement forestier

## Forêt communale d'ANNECY-LE-VIEUX

Département (s) : -74- Haute-Savoie

**2011 - 2030**

Surface cadastrale 296.9021 ha

Surface totale retenue pour la gestion 296.90 ha

### Altitudes extrêmes

Supérieure: 1.160 m

Inférieure: 480 m

Révision d'aménagement

SRA : Rhône-Alpes

Identifiant aménagement



n° 10-21-03/1182



## SOMMAIRE

<b>TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 – Présentation générale de l'aménagement .....</b>	<b>6</b>
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	6
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	7
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.	8
<b>1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers .....</b>	<b>10</b>
1.2.1 – Description du milieu naturel	10
A – Topographie et hydrographie	10
B – Conditions stationnelles	10
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	12
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	12
B – Etat du renouvellement	16
C – Inventaires réalisés	17
<b>1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt.....</b>	<b>18</b>
1.3.1 – Production ligneuse	18
A – Volumes de bois produits	18
B – Desserte forestière	19
1.3.2 – Fonction écologique	21
1.3.3 – Fonction sociale	23
A – Accueil et paysage	23
B – Ressource en eau potable	25
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	26
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>	<b>28</b>
<b>2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion.....</b>	<b>28</b>
<b>2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité .....</b>	<b>30</b>
2.2.1 - Traitements retenus	30
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	31
<b>2.3 - Effort de régénération.....</b>	<b>31</b>
2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	31
2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie	32
<b>2.4 - Classement des unités de gestion .....</b>	<b>33</b>
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	33
A – Constitution des groupes d'aménagement	33
2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires	34
2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles	35
<b>2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011-2030 .....</b>	<b>36</b>
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	36
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	37
A – Documents de référence à appliquer	37
B – Coupes	37
C – Desserte	41
D – Travaux sylvicoles	42
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	43
A – Biodiversité courante	43
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	45
A – Accueil et paysage	45
B – Ressource en eau potable	48
C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)	48

D – Pastoralisme	49
E – Affouage et droits d'usage	49
F – Richesses culturelles	50
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	51
A – Actions relevant de la sylviculture	51
B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)	51
C – Documents techniques de référence	52
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	52
A – Incendies de forêts	52
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique	53
C – Crises sanitaires	53
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	53
A – Certification PEFC	53
B – Autres actions	53
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	
<b>TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI.....</b>	<b>54</b>
<b>3.1 – Récapitulatifs .....</b>	<b>54</b>
A – Volumes de bois à récolter	54
B – Estimation de la recette bois	55
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	56
<b>3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement .....</b>	<b>58</b>

## ANNEXES

Foncier  
Fiches de synthèse par structures et par famille

## CARTES

## RESUME DE L'AMENAGEMENT

La forêt communale d'Annecy-le-Vieux recouvre le versant Nord de la chaîne calcaire du Mont baron au Mont Veyrier, laquelle surplombe la ville d'Annecy-le-Vieux et le partie Nord du lac d'Annecy. Cette forêt, d'une surface totale de 296,90 hectares, est située entre 480 et 1.160 mètres d'altitude, parfois sur des pentes très fortes (supérieures à 50%). Cette forêt est constituée de futaies irrégulières mélangées où les essences dominantes sont l'épicéa commun, le sapin pectiné et le hêtre sur les stations les plus favorables et de chênaie pubescente sur le reste de la surface. Les conditions stationnelles (notamment géologiques et pédologiques) sont assez limitantes pour la production de bois d'oeuvre de qualité. De ce fait, la surface dite productive, estimée aujourd'hui à 179 ha (seulement 58 % de la surface totale), est traitée en futaie irrégulière. Cette forêt a été fortement touchée par la tempête de 1999 et les canicules et les sécheresses des années 2002 à 2007. L'épicéa a ainsi subi des attaques de scolytes, le sapin est généralement de qualité moyenne et est aujourd'hui souvent parasité par le gui. Le chêne pubescent, présent sur les parties hautes ou sur les stations les plus médiocres, ne faisant l'objet d'aucune gestion active, a lui aussi subi les effets des derniers épisodes climatiques avec des saisons de végétation raccourcies.

La forêt communale sise sur les montagnes du Veyrier constitue également un magnifique belvédère paysager sur le lac d'Annecy. En contrepartie, la sensibilité paysagère de cette forêt vis-à-vis de ces sites de perception est également très forte. De par sa proximité immédiate avec le domaine universitaire d'Annecy-le-Vieux, avec l'agglomération d'Annecy, la forêt communale d'Annecy-le-Vieux, contiguë avec celle de Veyrier-du-Lac, est très fréquentée en toutes périodes et par différents publics (promeneurs, randonneurs, cyclistes VTT, cavaliers sur la partie basse,...). Cette forte fonction sociale, sans cesse croissante, jouée par la forêt est devenu aujourd'hui sa fonction principale. La gestion de la forêt devra intégrer cette évolution tant dans la perception paysagère de ses pratiques sylvicoles que dans l'amélioration des conditions d'accueil de ces différents publics, en créant ou réadaptant des équipements d'accueil à la hauteur de ces enjeux.

La forêt communale peut également participer à la limitation des risques naturels sur des enjeux situés en aval. Dans son versant Nord, la forêt recouvre effectivement le bassin versant du nant Barrast dont les crues ont coupé à maintes reprises la route départementale accédant aux stations des Aravis. Sur son versant Ouest, occupé principalement par un taillis vieilli aujourd'hui inexploité, elle peut contribuer à la protection contre les chutes de pierre des habitations situées juste à l'aval de sa lisière, même si des ouvrages spécifiques (filets de protection) ont du être mis en place.

La gestion de la forêt communale d'Annecy-le-Vieux se doit donc d'être multifonctionnelle et durable, au regard de son environnement global. Elle doit donc évoluer en conséquence. Cette gestion doit aussi s'adapter aux accidents (aux évolutions ?) climatiques récents qui ont déjà sévi lors de la dernière décennie. Faut-il rappeler également l'incendie survenu en 1938 qui a parcouru le versant Ouest de la forêt, partie la plus sensible à la sécheresse (comme en 2005), comme la plus sensible sur un plan paysager comme pour sa fonction de protection.

Enfin, la gestion de la forêt communale doit s'intégrer dans les politiques territoriales où la préservation de l'environnement, la qualité des paysages autour du lac d'Annecy, le développement d'un écotourisme, la valorisation des ressources énergétiques renouvelables, la responsabilisation et la ré appropriation des populations vis-à-vis de leur environnement sont des évolutions fortes et le seront encore plus demain. La politique de la commune vis-à-vis de ses espaces naturels et en particulier de ses espaces forestiers (forêt communale, bois des Glaisins, requalification du vallon du Fier, ..) a été notamment affirmée à l'occasion de la révision de son plan d'urbanisme.

De ce fait, l'aménagement proposé pour les 20 prochaines années (2011-2030) s'engage sur les actions sylvicoles suivantes:

- la poursuite du traitement en futaie irrégulière sur les seules stations forestières productives
- la relance des coupes sylvicoles, un temps gelé au regard des récoltes accidentelles importantes survenues cette dernière décennie, pour valoriser et renouveler durablement ces milieux forestiers
- la relance des travaux forestiers de dépressage et d'éclaircies pour préparer les peuplements actuels aux récoltes de « demain »

- l'amélioration de la qualité des exploitations, en valorisant au maximum la biomasse existant. Cela supposera aussi des modes de vidange spécifiques aux conditions de montagne pour quelques parcelles (câble forestier qui se substituera au tracteur), l'amélioration des infrastructures forestières (empierrement d'une piste, création de 3 places de dépôt pour favoriser le tri des bois et en particulier le bois énergie). Aussi des modes de vente de bois bord de route seront privilégiés ainsi suite au positionnement de la commune en 2010.
- la relance dans un premier temps à titre expérimental de l'affouage sous une forme à adapter aux populations riveraines, sur des taillis productifs

De ces mesures, découle une récolte feuillue et résineuse prévisionnelle estimée à 310 m<sup>3</sup>/an en moyenne sur 20 ans (à comparer aux 635 m<sup>3</sup> résineux/an en moyenne réalisés lors des 15 dernières années en raison des produits accidentels survenus lors de la tempête de 1999 ). Il en résultera de fait aussi une baisse des recettes bois par rapport à la période passée. Toutefois, ces recettes bois continueront à couvrir les dépenses des travaux sylvicoles proposés (sans même le concours des subventions possibles de la Région qui seront sollicitées)

En parallèle, l'aménagement forestier aura pour autres objectifs de :

- améliorer la fonction sociale de la forêt (par la création d'une porte d'entrée de la forêt, l'identification de points d'information et de détente, la qualité des équipements d'accueil, la prévention des conflits potentiels d'usages, l'intégration de la dimension paysagère forte aux pratiques sylvicoles, la création d'une desserte multifonctionnelle)
- participer au développement de la biodiversité sur la forêt communale (par la création de 2 îlots de sénescence où aucune intervention anthropique ne sera réalisée)
- améliorer la fonction de protection des peuplements forestiers sur le bassin versant du nant Barrast comme sur le versant du Petit Port par la mise en œuvre de travaux de génie biologique spécifiques

Ces objectifs visent à répondre aux besoins de la commune et comme des acteurs sociaux et partenaires associatifs rencontrés à l'occasion de la révision de ce plan de gestion. Les actions (travaux, aménagements) qui en découlent s'appuieront sur les démarches de territoire existantes portées notamment par le Département pour les itinéraires de randonnée (pédestre, équestre ou VTT). L'intégration de ces actions dans le cadre de ces politiques territoriales contribueront également au subventionnement de ces actions. Les travaux « touristiques » pourront aussi faire l'objet de partenariats privés (pour les aménagements VTT proposés notamment)

Toutes ces dépenses ont été évaluées sur les 20 ans du nouvel aménagement à une moyenne de : 34.300 € HT/an (hors subventions possibles de l'Etat pour les travaux de protection et de desserte forestière, de la Région pour les travaux sylvicoles et du Département pour les actions touristiques).

Au regard du bilan de l'aménagement passé (bilan négatif de - 8.407 € HT/an), de la multifonctionnalité importante jouée par la forêt communale d'Annecy-le-Vieux et voulue par la commune d'Annecy-le-Vieux, les investissements proposés par le présent aménagement pour la gestion future de la forêt communale permettront ainsi de répondre aux enjeux forestiers comme aux demandes de ses usagers.

L'aménagement forestier proposé insiste également sur le suivi nécessaire des effets climatiques sur la végétation forestière et la nécessaire adaptation qu'il conviendra d'accélérer si besoin, la diversification des essences objectifs et l'équilibre entre elles, la dynamisation de leurs sylvicultures demeurant deux conditions indispensables à la gestion durable de la forêt communale.

## TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

### 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

#### 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

##### ◆ Propriétaire de la forêt

Commune d'Annecy-le-Vieux

##### ◆ Dénomination - Localisation

situation administrative	
Aménagement de la forêt (propriétaire, groupe, fusion)	Communale
De:	Annecy-le-Vieux
Numéro du ou des départements de situation	74
N° ONF de la région nationale IFN de référence	706 - Bornes-Bauges-Aravis
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département	HAUTE-SAVOIE	Surface
Communes de situation de la forêt (ou des forêts)	Annecy-le-Vieux	296,90 Ha

##### ◆ Période d'application de l'aménagement

2011 - 2030 (période d'application de 20 ans)

##### ◆ Forêts aménagées

Détail des forêts (au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)	aménagées	Dernier aménagement				
		identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale d'Annecy-le-Vieux			296,9021 ha	25/03/1997	1996	2010

**C** Carte de situation de la forêt communale sur fond IGN couleur au 25.000 en annexe

## 1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

### ◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	296,9021 ha
Surface retenue pour la gestion	296,90 ha
Surface boisée en début d'aménagement	296,90 ha
Surface en sylviculture	174,11 ha
Surface cadastrale	296,9021 ha

### ◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Pas de procès-verbaux en possession de l'ONF.

### ◆ Origine de la propriété forestière

Forêt propriété de la Commune depuis tout temps, à l'exception de la parcelle 13 acquise en 1992. Depuis, le parcellaire n'a pas été modifié.

### ◆ Parcellaire forestier

N° parcelles	Canton	Surface en ha
1	Rampignon	22,46
2	Cheneviers	21,67
3	Cheneviers	28,21
4	La Montagne	22,89
5	La Montagne	62,82
6	Plan de Sagra	22,45
7	La Montagne	15,71
8	Bartelez	19,49
9	La Montagne	18,74
10	Vers Talabar	26,77
11	La Montagne	12,44
12	Bartelez	13,23
13	Les Barattes	10,02
<b>TOTAL</b>		<b>296,90</b>

Suite à :

- la distraction du régime forestier des surfaces de 2, 948 ha en 2002 et de 0,4063 ha en 1999
  - la soumission au régime forestier d'une surface de 1,9105 ha en 1999
  - l'ajustement aux surfaces cadastrales en 2009
- , la surface de la forêt communale est aujourd'hui de : 296,9021 ha

### ◆ Concessions

Il n'y a plus de concessions actuellement en cours.

La concession avec le carrier GSM a été soldée avec la distraction des terrains forestiers communaux concernés.

La dissolution de l'association "la compagnie des archers du Lac d'Argent" rend également caduque la concession qui lui avait été accordée pour une pratique du tir à l'arc en forêt communale.

Les usagers et usages (descente VTT sur la route forestière,...) qui se développent sur la forêt communale pourraient être utilement faire l'objet de concessions avec des associations des disciplines concernées ou avec les collectivités territoriales en charge de développer ses itinéraires de randonnée..

### 1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

#### ◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	fonction principale	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	
Production ligneuse	89,59 ha	88,90 ha	118,41 ha		296,90 ha
Fonction écologique		217,95 ha	78,95 ha		296,90 ha
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)			111,53 ha	185,37 ha	296,90 ha
Protection contre les risques naturels	142,11 ha	49,23 ha		105,56 ha	296,90 ha

**L'enjeu de production est limité** aux parcelles situées sur le bas et à mi-hauteur du versant Nord du mont Veyrier. La forêt sur le haut du versant est constituée de taillis chétifs de chêne pubescent sur lithosols calcaires. La commune souhaite toutefois valoriser autant que faire se peut la fonction de production de sa forêt ( bois d'oeuvre, bois-énergie)

**La fonction écologique reste moyenne** : pas de milieu et ni d'espèces d'intérêt majeur ou d'espèces protégées à notre connaissance.

**La fonction sociale vaut surtout** par:

- la forte présence paysagère de la forêt communale (versant Ouest du Mont Veyrier) très visible depuis l'agglomération d'Annecy et le lac d'Annecy. La forêt présente donc une forte sensibilité paysagère notamment sur sa partie Ouest et de façon plus moyenne sur son versant Nord depuis les Glaisins et les Bois ( vision plus rapprochée)
- la forte attractivité de cet espace forestier suburbain à proximité immédiate des populations de l'agglomération d'Annecy. la forêt communale est ainsi fortement fréquentée même en hiver par les randonneurs, VTT et joggeurs. La pratique de la chasse revêt également une fonction sociale importante.

**La fonction de protection de la forêt communale doit constituer un objectif** au vu de :

- la nature des aléas naturels prévalant sur la forêt ( érosion torrentielle, chute de blocs)
- la structure des peuplements : cas notamment du taillis qui peuvent jouer un rôle de protection par rapport aux chutes de pierre et du rôle du couvert forestier dans le bassin versant du nant Barrast. Par contre, les enjeux sont telles que la fonction de protection pouvant être assumée par la forêt reste complémentaire aux mesures de génie civil qui s'avèrent nécessaires pour protéger les zones d'habitat et d'infrastructures.

#### Carte des enjeux sur la forêt communale en annexe

### ◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	175 ha	Forêt touchée par la tempête de 1999 et les attaques de scolytes de 2000 à 2006 ( surface en sylviculture)
- Déséquilibre grande faune / flore	0 ha	
- Incendies	62 ha	Incendie de forêt en septembre 1938 sur le versant W de la forêt communale (essentiellement en parcelle 5)
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	10 ha	Difficulté d'accès à la parcelle 13 ( et également mais de façon moins préjudiciable à la parcelle 5)
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	175 ha	Epicéa commun sur la surface en sylviculture
- Autres (préciser)	0 ha	
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	25 ha	Parcelles 13 notamment mais aussi parcelles 8 et 12 et haut de versant de la forêt communale
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0 ha	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	20 ha	A noter notamment : - Inondations en juin 2008 à partir du thalweg du Pré Vernet - Crue torrentielle du nant Barrast en mai 2007 ( voir plus loin fonction de protection)
- Protection du patrimoine culturel	2 ha	Chemin romain sur le Rampon selon une source des Archives Départementales du Conseil Général de Haute-Savoie
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0 ha	
- Importance sociale ou économique de la chasse	296 ha	Activité cynégétique affirmée (ACCA)
- Pratique de l'affouage	1 ha	Activité limitée
- Dispositifs de recherche	0 ha	

### ◆ Démarches de territoires

La Commune d'Annecy-le-Vieux a élaboré en 2010 la révision de son plan local d'urbanisme, ce qui a été l'occasion de réaffirmer sa politique en faveur des espaces naturels et en particulier forestiers comme composantes majeures de son territoire.

La commune d'Annecy-le-Vieux dépend du **SCOT du Bassin Annécien** en cours d'élaboration. Il n'y a pas de mesures spécifiques par rapport à la forêt.

La Commune d'Annecy-le-Vieux dépend de l'**Agglomération d'Annecy**, qui a déjà engagé des actions en matière d'équipements de chaudière à bois pour des structures collectives ( maison de retraite d'Annecy-le-Vieux notamment). Les actions CDDRA sont également portées par la C2A (Agglomération d'Annecy)

Il n'existe pas de charte forestière de territoire concernant la commune d'Annecy-le-Vieux.

## 1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 – Description du milieu naturel

#### A – Topographie et hydrographie

Altitudes :

- minimale : 480 m
- maximale : 1.160 m

Pentes :

- minimales: 10%
  - maximales : plus de 100%
- (les pentes les plus fréquentes sont de l'ordre de 50%)

 Carte de la forêt communale sur fond IGN au 1:25.000 en annexe

#### B – Conditions stationnelles

##### ◆ Climat

L'exposition majoritairement en versant Nord et Ouest du Mont Rampignon (894 m) et du Mont Rampon (partie Nord du massif du Mont Veyrier) et une pluviométrie relativement abondante compensent quelque peu ces conditions stationnelles difficiles.

Pluviométrie : 1500 mm/an

Enneigement : Enneigement sur 3 à 4 mois de la majeure partie de la forêt

Température moyenne annuelle : 10° C

##### ◆ Géologie

La forêt communale est située majoritairement sur des sols calcaires compacts urgoniens dont le pendage est conforme à la pente générale. Ces calcaires durs affleurent systématiquement en haut de versant, mais aussi sur la partie basse du versant. A défaut, la forêt recouvre principalement des éboulis calcaires. Les conditions géologiques et pédologiques ne sont donc pas favorables à la croissance d'une forêt de forte production.

##### ◆ Unités stationnelles

### Quelques définitions

*L'étage de végétation regroupe les séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie en fonction de l'altitude et de l'exposition. La forêt des Apes du nord se situe sur trois étages : l'étage collinéen en basse altitude, l'étage montagnard intermédiaire, l'étage subalpin au dessus de 1400 m à 1600 m selon les conditions climatiques locales.*

*La station forestière est une étendue de terrain homogène dans ses conditions écologiques, (climat, géologie, relief et sol). Il lui correspond une fertilité ou potentialité qui est caractérisée par la hauteur des plus gros arbres (= hauteur dominante) du peuplement à un âge donné.*

*L'unité stationnelle est un regroupement de stations forestières de potentialités suffisamment proches pour que les peuplements qui l'occupent puissent faire l'objet d'une sylviculture identique.*

*Pour en savoir plus, consulter la "Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain" notamment pages 3 à 10*

### Unités stationnelles observées dans la forêt.

Unité stationnelle		Surface				Potentialités Précautions de gestion	Essences principales objectif	Risques éventuels liés aux changements climatiques (essences concernées)
Code	Libellé	totale (ha)	%	en sylviculture (ha)	%			
5.1	Hêtraies sèches sur matériaux carbonatés	30,07	10	21,95	13	Potentialité faible	Hêtre, pin sylvestre, pin noir	Risque pour le hêtre
5.3	Hêtraies-sapinières sèches	28,02	9	28,02	16	Potentialité moyenne à faible	Hêtre, sapin, épicéa	Risque pour l'épicéa commun (notamment sur stations basses < 900 m)
5.4	Hêtraies-sapinières très acidiphiles	2,20	1	2,20	1	Potentialité bonne à moyenne	Sapin, épicéa, hêtre, mélèze d'Europe	Risque pour l'épicéa commun (notamment sur stations basses < 900 m)
5.6	Hêtraies-sapinières drainées	77,27	26	77,27	44	Potentialité bonne à moyenne	Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	Risque pour l'épicéa commun (notamment sur stations basses < 900 m)
5.7	Hêtraies-sapinières peu humides	17,07	6	17,07	10	Potentialité bonne à moyenne	Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	Risque pour l'épicéa commun (notamment sur stations basses < 900 m)
5.8	Hêtraies-sapinières assez humides	8,00	3	8,00	5	Très bonnes potentialités	Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	Risque pour l'épicéa commun (notamment sur stations basses < 900 m)
7.1	Chênaies pubescentes thermophiles sèches	1,02	0	1,02	1	Potentialité très faible	chêne pubescent, pin sylvestre, pin noir	Sensibilité accrue du chêne aux sécheresses et aux incendies
7.2	Hêtraies-chênaies sèches	10,58	4	6,79	4	Potentialité très faible	chênes, hêtre, pin sylvestre	Sensibilité accrue du chêne aux sécheresses et aux incendies
7.5	Hêtraies-chênaies calcicoles	13,46	5	11,79	7	Potentialité très faible	Hêtre, chêne sessile, pin noir	Sensibilité accrue du chêne aux sécheresses et aux incendies
xxx	Non décrit	109,21	37			Potentialité très faible	concerne essentiellement la chênaie pubescente et des affleurements rocheux	Sensibilité accrue du chêne aux sécheresses et aux incendies

## 1.2.2 – Description des peuplements forestiers

### A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

#### ◆ - Précisions succinctes sur l'état sanitaire des peuplements et les menaces liées.

La forêt a été fortement affectée par la tempête de 1999. Entre 2000 et 2006, les sécheresses de 2003 et 2005 notamment ont favorisé le développement de certains parasites :

**l'ips typographe , provoquant le dépérissement de l'épicéa** sur l'ensemble de la forêt communale. Il reste quelques bouquets d'épicéas secs non exploités faute d'une bonne desserte.

**La chênaie pubescente** sur lithosols a également souffert de ces sécheresses estivales. Elle a été notamment marquée par des attaques de la **tordeuse du chêne** et des états de végétation de stress hydrique ("couleurs d'automne" en été 2003 et 2005).

**Les attaques de gui sur sapin** sont constatées sur le sapin en forêt communale d'Annecy-le-Vieux comme dans des forêts voisines et proches en configuration.

Ces phénomènes restent à redouter pour les prochaines décennies au vu des effets des évolutions climatiques constatées.